## CRTC-Loi

M. Taylor: Monsieur le Président, au cours de la dernière législature, la pornographie a fait l'objet d'un débat intense. Certaines stations avaient demandé à transmettre des émissions comme celles de Playboy qui déplaisaient fort à la grande majorité des Canadiens. J'ai alors présenté des instances au ministre des Communications. Je me suis fait répondre chaque fois que le ministre donnait raison aux gens, mais qu'il n'était pas autorisé à intervenir. Nous nous sommes trouvés dans une situation où la décision d'un organisme de personnes nommées par le gouvernement prévalait sur celle d'un ministre de la Couronne. Je trouvais fort étrange qu'un membre élu du gouvernement doive recevoir des ordres d'un organisme dont les membres étaient nommés. Je voudrais demander au député qui doit avoir le dernier mot, lorsqu'il y a divergence d'opinions sur le contenu, comme en matière de pornographie: est-ce le CRTC ou le ministre qui représente le gouvernement du Canada?

M. Cassidy: Je trouve que c'est une autre bonne question, à laquelle il est difficile de répondre. Évidemment, dans notre système, ce sont les tribunaux qui ont le dernier mot, s'il s'agit d'une question de pornographie, au sens juridique. Je ne sais vraiment à qui on doit s'adresser ensuite. Je crois toutefois que le projet de loi à l'étude donnerait clairement au gouvernement au pouvoir le droit d'intervenir, et ce qui serait même à souhaiter, de décider dans sa sagesse, d'une façon générale plutôt que particulière, si le CRTC doit se montrer plus sévère sur les questions de pornographie et d'obscénité ou même plus coulant, car j'ai vraiment l'impression que la situation devient un peu ridicule. Il me revient à l'esprit l'éloge que le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) a fait aujourd'hui à 14 heures du profit et de la recherche du profit. Naturellement, à son avis, les gens de Playboy ne seraient coupables que de chercher leur profit. Je suis sûr que le député de Bow River (M. Taylor) partage cette opinion. Il faut faire attention car les principes entrent parfois en conflit dans des questions comme celle-là.

• (1600)

Je me demande sérieusement s'il convient que le gouvernement au pouvoir puisse ordonner au CRTC de faire paraître une émission en particulier ou qu'il interdise à Premier Choix de diffuser la chaîne Playboy, car je crois que pareille ingérence nous mènerait rapidement au point où ce serait le gouvernement, et non pas une commission indépendante, qui prendrait les décisions concernant la programmation de certaines stations de télévision. Je serais porté à contester sérieusement le bien-fondé d'une telle intervention politique auprès des médias

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait vraiment répondu à ma question. Selon moi, en cas de conflit, le gouvernement doit avoir le dernier mot. Il doit assumer ses responsabilités, surtout si une société de la Couronne est en cause. Dans d'autres cas, le problème peut se poser différemment.

Je voudrais aussi poser une question au sujet de la programmation canadienne. Le CRTC a sévèrement critiqué un télédiffuseur de ma circonscription parce qu'il retransmettait certaines émissions américaines, ce qui répondait aux vœux des habitants de la région. Le télédiffuseur devait transmettre ces émissions pour rester en ondes. Les mêmes émissions étaient transmises à Ottawa et à Toronto et dans tous les autres grands centres, mais parce qu'ils habitaient une région rurale, mes électeurs n'avaient pas le droit de voir les émissions qu'ils voulaient. Malgré ce qu'a dit le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je tiens à souligner que les Canadiens doivent avoir leur mot à dire dans la programmation. Lorsqu'ils veulent certaines émissions, il me semble que ce devrait être le principal facteur à entrer en ligne de compte. Nous devrions être au service des habitants du pays et, si la majorité d'entre eux veulent certaines émissions et qu'un membre du CRTC ou du gouvernement dise «Non, non, nous vous dirons ce qu'il vous faut et vous ne pouvez pas avoir cela», nous nous rapprochons beaucoup d'un régime gouvernemental comme celui qui existe à Moscou et ce n'est pas ce que je veux au Canada.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis à la fois en accord et en désaccord avec le député. Il a dit d'abord que ses électeurs devraient au moins avoir accès aux mêmes émissions que les habitants de Calgary, d'Edmonton, de Toronto ou de Montréal, par exemple. Vu la technologie moderne, c'est possible. Le député a demandé pourquoi ses électeurs ne devraient pas avoir toutes ces émissions au lieu de ne pouvoir capter que les émissions de CTV, de la Société Radio-Canada et c'est à peu près tout. C'est un argument tout à fait raisonnable et je suis bien d'accord là-dessus.

Le député a cependant laissé entendre ensuite que le gouvernement avait le devoir de permettre que toutes sortes d'émissions sans intérêt des États-Unis puissent passer sur les ondes au Canada et submerger complètement notre pays, qui pendant environ 124 ans est resté indépendant de son voisin du Sud, dans un tel bain de culture populaire américaine qu'il ne subsisterait plus la moindre trace de notre identité canadienne.

Je ne suis pas d'accord là-dessus, monsieur le Président, parce que je suis fier d'être Canadien et que je crois qu'il existe des valeurs et des caractéristiques spéciales dans notre mode de vie au Canada et que je veux les préserver. Nos organismes de communication et nos réseaux de radio et de télédiffusion sont très importants selon moi pour protéger l'identité du Canada et je ne voudrais vraiment pas que le député et ses collègues se mettent d'accord pour faire ce qu'il semble souhaiter.

Je peux peut-être ajouter un mot pour finir. L'un des problèmes des gouvernements de nos jours, c'est qu'ils ont trop à faire. C'est l'une des raisons pour lesquelles on crée des sociétés de la Couronne. Je déconseille au député de convaincre son parti que le ministre des Communications devrait contrôler toutes les décisions du CRTC, parce que si le ministre et le gouvernement décident de le faire, ils n'auront pas le temps de s'occuper d'autre chose.

M. Taylor: Monsieur le Président . . .